

**DECISION N°217-2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20231026-DAJ-DEC-23-358-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2023

Publication : 27/10/2023

portant validation du devis de l'entreprise « Isolation Conseil » pour la mise en conformité au feu d'un conduit de cheminée, se trouvant dans la chaufferie du gymnase Allée des soupirs.

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu la proposition de l'entreprise Isolation Conseil en date du 17/10/2023.

Considérant qu'Isolation Conseil propose l'offre économique la plus avantageuse  
Considérant la nécessité de signer ce devis :

**DÉCIDE :**

De valider le devis proposé par l'entreprise Isolation Conseil, pour les travaux de mise en conformité au feu d'un conduit de cheminée pour un montant total de 2 005.68€ HT.